CONDITIONS

Conditions générales de vente et d'utilisation



Les lieux et horaires du stage sont précisés sur votre convocation. En principe, les formations présentielles se déroulent de 9h00 à 17h30, soit 7h par jour (6h de formation et 1 h de pause). Les formations à distance se déroulent selon des horaires adaptés, qui sont précisés au moment de l'inscription.

L'IEEPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles au programme. En cas de nécessité, des sessions peuvent être ajoutées ou déplacées.

Le stagiaire reçoit une attestation de formation dans les jours suivant la fin de la session.

ANNULATION

Toute annulation ou report doit être confirmée par courriel à <u>ieepi@ieepi.org</u>, en débutant l'objet du courriel par «annulation» ou «report».

Les frais d'annulation ou de report sont les suivants :

- Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais de l'inscription à cette session,
- Entre 3 et 14 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés,
- Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : 100% des frais de formation seront facturés.

Un remplacement par un collègue peut être également effectué sous conditions (nous contacter)

En cas de force majeure, visée à l'art. 1218 du Code Civil, l'IEEPI ou le stagiaire peut être contraint d'annuler et/ou reporter une formation, sans que sa responsabilité ni des frais ne puissent être engagés.

- Concernant l'IEEPI, face à une situation de force majeure, les stagiaires sont prévenus de l'annulation ou du report de la formation. Aucune exigence de reprogrammation ou de dédommagement ne peut être réclamée.
- Concernant le stagiaire, sur présentation d'un justificatif, les absences engendrées par un cas de force majeure (arrêt maladie, convocation, etc.) n'entrainent pas de frais d'annulation.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, l'IEEPI se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

L'IEEPI invite chaque stagiaire à lui signaler toute situation qui nécessiterait un aménagement de la formation, en particulier si le stagiaire se trouve en situation de handicap, et ce afin de garantir, pour tous, l'accessibilité physique, cognitive et sensorielle.

Un référent handicap est désigné au sein de l'IEEPI pour accompagner le stagiaire tout au long de son parcours dans cette démarche d'adaptation et d'aménagement et s'assurer que les moyens nécessaires ont été mis en œuvre à chaque étape.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'IEEPI s'engage à respecter vos données personnelles.

Vos données ne sont ni traitées, ni commercialisées, ni partagées à des tiers. Vos données sont utilisées pour le traitement administratif d'inscription à nos formations, la réalisation de la prestation de formation et l'envoi de courriers postaux ou électroniques de professionnel à professionnel.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent : nous contacter.

INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

L'IEEPI est un organisme de formation enregistré sous le numéro 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part puis d'une convention de formation adressée au responsable de l'inscription. Un exemplaire signé de cette convention doit impérativement être retourné à l'IEEPI avant le début de la formation.

Environ 7 jours avant le début de la session, une convocation est adressée au participant mentionnant « libellé », « date » et « lieu de formation ».

Délai d'inscription à une formation :

- 7 jours avant le début de la formation,
- Cas particulier Masters SPII et KTT, voir la date sur le dossier de candidature.

A l'issue de chaque stage, une attestation de présence est adressée au responsable de l'inscription.

TARIFS

Tous nos tarifs indiqués sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité.

De plus, le nombre de places par formation étant limité, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre pour vous inscrire.

Les frais de déplacement (hébergement, transport, restauration) sont à la charge du stagiaire et/ou de son employeur.

Un tarif réduit est applicable, sous conditions, aux PME (moins de 250 employés) et aux Universités (hors EPST, EPIC et CHU).

Les CPI et avocats ainsi que leurs collaborateurs ne sont pas éligibles au tarif réduit. Nous contacter pour toute précision.

PAIEMENT

Sauf exceptions pour certaines formations particulières, clairement explicitées au client au moment de la commande, le règlement de la formation doit être généralement acquitté, au plus tard à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, par virement sur le compte de l'IEEPI.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entrainera de plein droit une mise en compte d'intérêts de retard au taux BCE + 10pts, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 \in , conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, **avant le début de la formation**. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné signée. En cas de défaut de paiement ou de prise en charge partielle de votre OPCO, les frais de formation impayés vous seront directement facturés. Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

DROIT APPLICABLE

En cas de différend entre les parties sur le respect de ces conditions générales de vente et d'utilisation, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en

En cas de litige, les juridictions dont dépend le siège de l'IEEPI seront seules compétentes.

SIRET : 483 041 117 00027 | Organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 03528 67. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.